

## RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.07/24

Ne pas négliger la sécurité des enfants sur le chemin de l'école

Mme Sandra Hauser, Le Centre - Interpartis

La motion acceptée par le Conseil de Ville le 27 mai 2024 demandait au Conseil communal de mettre en place le plus rapidement possible des mesures d'accompagnement pour les enfants scolarisés en 3<sup>ème</sup> année afin que les trajets entre les différents sites soient sécurisés, en mettant l'accent sur les trajets de et vers la Maison de l'enfance (MDE).

### Rappel du contexte

En préambule, il y a lieu de rappeler les éléments contextuels concernant les trajets des écolières et écoliers entre les écoles et leur domicile, respectivement les sites de la Maison de l'enfance :

- Les écolières et écoliers placés à la MDE fréquentent 9 sites scolaires répartis sur l'ensemble de la ville, 4 sites pour les élèves de 3<sup>ème</sup> année. Il en résulte de multiples trajets empruntés de ou vers le domicile ou la MDE et il est compliqué d'imaginer de tous les sécuriser avec des aménagements, des marquages, de la signalisation ou des patrouilleurs.
- Sur la base des critères de l'Ordonnance scolaire cantonale, le Canton n'a pas reconnu la nécessité d'organiser des transports scolaires à Delémont. Les distances et dénivelés des trajets à parcourir à pied entre la MDE et les écoles sont considérés comme acceptables selon le BPA ; selon le trafic transversal sur les tronçons empruntés, d'éventuelles mesures complémentaires pourraient s'avérer nécessaires.
- Le plan directeur de la mobilité douce de 2017 et le plan de mobilité scolaire du giron du Château de 2024 proposent des mesures d'amélioration des aménagements qui ont été ou seront réalisées en tenant compte de certaines priorités à respecter.
- Suite à la dédite à fin 2023 de la société Aunora, les autres services de transports contactés (compagnies privées de transport et de taxi, MobiJU, Publicar) n'ont pas souhaité présenter d'offre pour assumer les transports des enfants de la MDE, en tous cas pas à des conditions financières acceptables.
- De manière générale, la MDE aspire à ce que les trajets de tous les enfants se fassent à pied, le recours au bus devant rester exceptionnel.
- Les trajets se déroulent à plusieurs courts moments différents dans la journée (8h00-8h45, 11h30-12h15, 13h00-13h45, 15h00-15h45), ce qui complexifie la distribution des ressources humaines disponibles à la MDE.

### Démarches entreprises

Suite à l'acceptation de la motion, le Conseil communal, les services communaux concernés et la MDE ont complété les mesures déjà mises en place comme suit :

- Les éducatrices et éducateurs accompagnant les trajets à pied ont inventorié les lieux et tronçons qui, à leurs yeux, pouvaient être sources des plus grands dangers ; ces emplacements ont été transmis au Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP) qui procède à leur analyse afin de mettre en œuvre les mesures jugées nécessaires, en tenant compte des besoins prioritaires et des moyens financiers disponibles.
- Un radar « sympa » a été installé de manière permanente à la Route de la Mandchourie, dans la descente du pont de la RDU ; les effets se sont vite fait sentir et la vitesse des usagers de la route a été réduite, ce qui constitue une mesure supplémentaire concernant le trafic transversal, selon les recommandations du BPA.
- Un second bus a été acheté par la MDE pour desservir une partie des trajets depuis et vers le site de Morépoint.
- De nouveaux contacts ont été pris avec des services de transport, sans succès.
- L'instruction des enfants fournie par les parents et l'école concernant les dangers rencontrés sur les trajets a été renforcée par le personnel de la MDE lors des trajets accompagnés des élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et par des aides individuelles pour les plus grands.
- Si la taille des groupes le permettait, les élèves de 3<sup>ème</sup> année pouvaient, durant les premières semaines dès la rentrée d'août, se joindre aux groupes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année partant des mêmes sites scolaires ; dans la mesure du possible, ce dispositif sera renouvelé.
- Des rassemblements d'enfants ont été prévus au départ de la MDE et des sites scolaires, afin qu'ils se déplacent en groupe ; cette mesure n'a pas été satisfaisante, les enfants se dispersant après avoir quitté le lieu de rassemblement et le déplacement du personnel de la MDE (équipe de direction ou administrative) étant démesuré.

### Bilan

De manière générale, les craintes émises concernant la sécurité des enfants de 3<sup>ème</sup> année avant le début de l'année scolaire 2024-2025 n'ont pas été vérifiées ou ont pu être gérées. Aucun problème majeur n'a été constaté et rares sont les parents qui sont intervenus auprès de la MDE ; quelques-uns ont été entendus et, si nécessaire, des solutions individuelles ont été trouvées.

